

VOLUME XIV.—No. 7.

OTTAWA, ONT., MAI 1909.

Abonnement \$1.00 par an

Le Congrès des Canadiens-Français

J'y suis, j'y reste !

C'est ce que dit l'élément canadien-français d'Ontario, quand il approuve vigoureusement le projet d'un grand Congrès National. Il est dans la province d'Ontario, il y a les droits de premier occupant, et il y restera !

Y restera-t-il vraiment ? Oui, s'il sait, comme le général Mac-Mahon à Malakoff, faire montre de bravoure et d'énergie. Et il imitera le maréchal de France, en déployant une énergie virile pour assurer le succès du Congrès National dont le projet est actuellement sur chantier.

Inutile de se faire illusion. L'heure est solennelle. Une grosse partie se joue actuellement dans Ontario. Un flot envahisseur est en train de submerger sur son passage tout ce qui est français et catholique. Point ne faut s'endormir dans une fausse sécurité. Mieux vaut être légèrement pessimiste que de revêtir l'optimisme du bétail allant à l'abattoir. On se repent toujours d'une trop naïve présomption ; on ne regrette jamais une prudence soupçonneuse.

Les Canadiens-Français d'Ontario tiennent dans leurs mains leur destinée. S'ils savent s'unir et veiller ensuite à leurs intérêts, ils seront forts dans la lutte, courageux dans les obstacles, triomphants dans la victoire. Si les énergies individuelles sommeillent ou ne travaillent pas de concert, il est certain que la nationalité canadienne-française marchera à sa perte, dans une province où elle a pourtant fait de belles conquêtes. Mac-Mahon n'a pas seulement laissé un grand nom parce qu'il a pris Malakoff, mais surtout parce qu'il s'y est maintenu. Puisse les Canadiens-Français faire de même dans Ontario !

Pour être unis et forts, à eux d'encourager puissamment le Congrès National. Il s'agit d'un devoir à remplir. Chaque citoyen se doit non seulement à son Dieu et à sa patrie, mais encore à sa nationalité et à sa famille. C'est à tel point que servir Dieu et la patrie, sans aimer véritablement sa nationalité et sa famille, est chose impossible. Or, de la vie de la nationalité canadienne-fran-

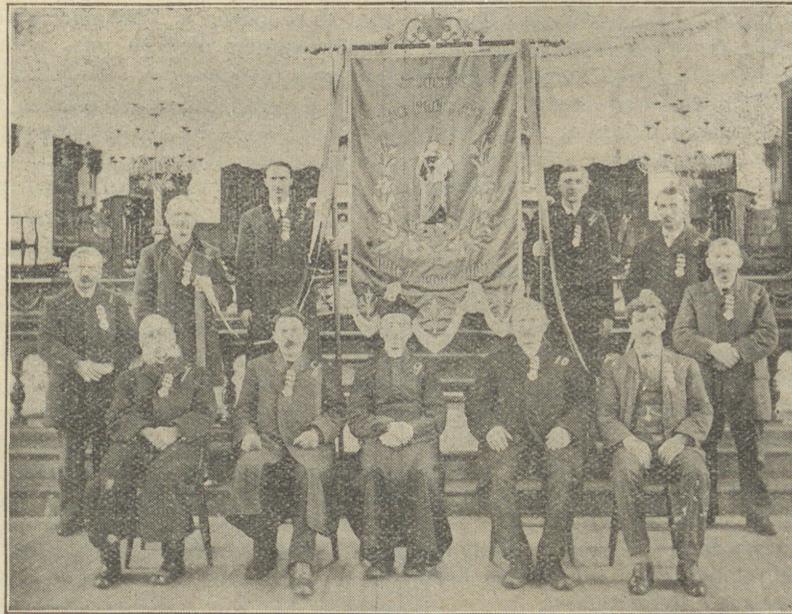
çaise dépend la vie de famille canadienne-française. Et c'est pourquoi il incombe d'infuser une vitalité nouvelle à l'élément canadien-français d'Ontario, afin d'améliorer le sort de ses parties constitutives.

Qui soutiendra que ce sort n'est pas pénible ? Nos droits sont-ils tous et entièrement respectés ? Notre jeunesse a-t-elle ses coudées franches pour recevoir une instruction catholique et française ? Les nôtres obtiennent-ils la part qui leur

revient des emplois publics ? A toutes ces questions, il faut répondre : non !

Eh bien, dès lors, la nécessité d'un congrès s'impose. Sans être traître à sa nationalité, aucun Canadien Français ne peut refuser son appui à ce congrès.

Point ne s'agit de provoquer nos compatriotes de langue anglaise. L'entente cordiale est un fait accompli depuis longtemps sur la terre canadienne. Et le Canadien-Français a été le premier à tendre une



OFFICIERS DU CONSEIL LOCAL DE LAMBTON (BEAUCE).

(Assis) M. F. X. Julien, 1er vice-prés.; M. E. Gagnon, prés.; Rév. M. G. Belleau, chapelain ; M. Ed. Labrecque, 2me vice-prés.; M. O. Roy, trés.—(Debout) M. O. Carrier, visiteur ; M. F. Roy, censeur ; M. N. Monfet, sec.; M. M. Couture, visiteur ; M. Ch. Labrecque, com.-ord.; M. J. Labrecque, visiteur.

main sympathique et loyale aux Anglo-Saxons. Mais toute paix ne peut subsister que dans le respect des droits des parties en présence. Or, les droits des Canadiens-Français sont, soit ignorés, soit imparfaitement reconnus. Par la lutte pacifique, à eux d'obtenir justice. L'Anglo-Saxon ne s'offusque jamais de voir son voisin dire que le soleil de la justice luit pour tous, mais il n'ira pas offrir à celui-ci une lumière à laquelle il se dérobe.

LE DEVOIR DU MOMENT

Il se prépare actuellement un Congrès National des Canadiens-Français d'Ontario.

En présence de pareil mouvement patriotique, le devoir des membres de l'Union St-Joseph du Canada qui habitent la province d'Ontario est tracé d'avance : prendre une part active à l'organisation et au succès du Congrès.

En effet, le but de la Société est "l'union des catholiques romains parlant la langue française, dans une commune pensée de secours mutuel et de progrès matériel, national et religieux."

Ce but est aussi celui que se proposent les organisateurs du Congrès. Le devoir de l'Union St-Joseph du Canada est donc de se joindre au Comité du Congrès, et de travailler avec lui à l'union pratique des Canadiens-Français d'Ontario.

Par les nombreuses ramifications qu'elle a dans la province, et grâce à l'organe officiel dont elle dispose, la Société est en mesure de propager l'idée du Congrès et d'engager les Canadiens-Français à faire entrer cette idée dans le domaine pratique. Pour arriver à ce résultat, il faut le concours actif des membres de l'Union St-Joseph. A eux de se tenir au courant du programme du Comité d'organisation d'Ottawa, d'encourager leurs parents et amis à participer au Congrès, de ne pas reculer devant quelques petits sacrifices financiers ou autres, pour contribuer au relèvement national des Canadiens-Français.

Déjà, M. G. W. Séguin, président de l'Union St-Joseph du Canada, a assuré le Comité du Congrès que la Société se jetterait hardiment dans le mouvement. Aux membres de marcher sur les brisées de leur président.

Pour Dieu et la Patrie !

EDUCATION

Les Canadiens-Français d'Ontario

Les 250,000 Canadiens-Français d'Ontario croient avoir lieu de se plaindre de la manière dont ils ont été traités par les gouvernements de cette province qui, jusqu'ici, leur ont refusé les moyens de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle et dans leur croyance religieuse.

Ce n'est point une faveur qu'ils demandent, mais un droit qu'ils réclament.

Loyaux au drapeau dont ils savent apprécier la protection, ils ne pensent point à se soustraire, en quoi que ce soit, aux obligations de tout sujet britannique ; ils veulent au contraire en remplir consciencieusement tous les devoirs. S'ils tiennent si fortement à leur religion et à leur langue, c'est qu'ils sentent que ce sont là les deux conditions essentielles au développement, au maintien du caractère même de leur race, dont le passé et le présent attestent la noblesse, la loyauté et les viriles qualités. Ces qualités, que leurs rivaux mêmes ne peuvent s'empêcher de reconnaître, sont non seulement les effets d'une généreuse et vaillante hérédité, mais encore et surtout les résultantes de convictions profondes et d'influences précieuses que l'abandon de leur langue ou de leur foi détruirait rapidement.

Si, par impossible, l'on parvenait à faire dégénérer les 2,000,000 de Canadiens-Français qui honorent ce vaste Dominion, l'empire britannique et l'humanité toute entière, qu'y aurait-on gagné ?

L'union entre les diverses nationalités qui se coufoient dans ce vaste pays en serait-elle plus assurée ? Est-ce que, l'histoire en mains, nous pourrions affirmer que les pays où il n'existait qu'une seule langue ont été moins que d'autres en proie aux divisions intestines, aux guerres civiles, aux luttes fratricides des révolutions qui ont, de tout temps, bouleversé l'ordre social ?

D'ailleurs, le Canadien-Français ne refuse point d'apprendre la langue de son suzerain ; il en reconnaît volontiers tous les mérites et toute l'utilité ; il l'étudie, il l'apprend et la veut faire apprendre à ses enfants ; mais il prétend garder précieusement celle que lui ont léguée ses aïeux, celle dont la délicatesse, la beauté, la richesse, la clarté, la souplesse et l'harmonie ont permis au génie humain d'élever des monuments impérissables ; celle que tout homme intelligent s'efforce d'ajouter à la sienne, et à l'acquisition de laquelle il n'hésite pas à sacrifier de précieuses années de sa jeunesse et même de son âge mûr, s'estimant amplement dédommagé s'il parvient à pouvoir la balbutier et à en goûter quelques charmes.

Le Canadien-Français connaît la valeur du trésor qu'il possède, il entend le garder précieusement et le transmettre religieusement à ses enfants comme il l'a reçu lui-même de ses aïeux qui le lui ont conservé intact au prix de luttes incessantes et glorieuses. Il sent, il sait, il est intimement convaincu que, tant qu'il restera fidèle à sa langue et à sa foi, il commandera le respect, l'estime et la considération de tous ceux qui l'entourent, tandis qu'il ne tarderait pas à devenir un objet d'indifférence, de dédain et même de mépris pour ceux-là mêmes qui aujourd'hui lui portent envie, si, aveuglé par un égoïsme honteux ou trompé par un décevant mirage, il avait la lâcheté de renier son origine.

Or, le système d'éducation d'Ontario n'admet l'existence légale que d'une seule langue, l'anglais, pour l'enseignement des différentes branches des programmes primaires, secondaires et universitaires.

La langue française y est mise au rang de l'allemand, de l'italien, ou de toute autre langue d'une agglomération étrangère quelconque.

Il est vrai que dans certains centres canadiens-français, on semble tolérer dans les classes élémentaires l'emploi du français ; mais on y met de telles conditions et de telles entraves que cette tolérance est une véritable dérision.

En effet, le gouvernement exige que les instituteurs et les institutrices soient munis de diplômes qu'ils ne peuvent obtenir qu'en subissant des examens exclusivement anglais, et auxquels les candidats n'ont absolument aucun moyen de se préparer en dehors des "High Schools", où le français n'est admis que comme langue étrangère au même titre que l'allemand.

Il a existé pendant quelques années, à Plantagenet, une école d'entraînement dite bilingue, dont les professeurs eux-mêmes ne sachant que très imparfaitement le français, devaient cependant l'enseigner à des jeunes gens et à des jeunes filles insuffisamment préparés, qui leur étaient confiés pour quelques mois et dont on leur demandait de faire des instituteurs et des institutrices bilingues.

L'école d'entraînement anglaise et française établie à Ottawa en 1907 se trouve, au point de vue du recrutement, exactement dans les mêmes conditions ! A part les religieux et les religieuses qui ont acquis dans leur communauté une instruction primaire sérieuse en français et en anglais, cette école n'est alimentée que par les élèves qui sortent des écoles primaires, où ils ont dû concentrer tous leurs efforts pour se préparer à subir, avec plus ou moins de succès, l'examen du certificat d'admission dans lequel, à l'exception de quelques questions de grammaire générales et d'une composition française absolument élémentaire, tous les sujets sont anglais.

Si, comme le prétendent ouvertement certaines personnes indépendantes, dont l'intelligence, l'impartialité, la loyauté et le patriotisme ne sauraient être mis en doute, le but du Gouvernement de cette province est d'en faire disparaître complètement la langue française, je n'hésite pas à dire qu'il n'a plus qu'à se croiser les bras, ou plutôt à maintenir encore quelques années le *statu quo*, pour que ce but soit inévitablement atteint.

Que l'on ne crie point à l'exagération et au pessimisme : ouvrons les yeux et regardons autour de nous.

Que voyons-nous à l'école primaire, la seule que fréquente la masse ? aux écoles privées même, où quelques privilégiés ont accès ? enfin aux universités qui ont le monopole des études classiques ? Les enfants qui fréquentent les écoles primaires n'y restent que jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans au plus ; le cours qu'ils y suivent ne leur ouvre aucun avenir suffisamment attrayant pour leurs parents ou pour eux-mêmes, c'est pourquoi ils n'éprouvent aucun désir de le compléter. En effet, le français y est enseigné, illégalement, mais à peu près exclusivement, jusqu'à la troisième forme, après laquelle l'anglais doit dominer et devient même presque l'unique étude dans les classes avancées, où le principal but que l'on poursuit est de préparer quelques rares élèves, plus persévérants, à des examens pour lesquels la langue française est à peu près inutile.

Dans les écoles privées, il en serait tout autrement si les parents voulaient se contenter des diplômes émis par ces excellentes institutions ; mais, du moment que l'on demande à ces écoles de préparer leurs élèves aux examens du gouvernement, on les condamne fatalement à négliger plus ou moins le français pour donner la prépondérance à l'anglais.

Quant à l'enseignement secondaire, il n'existe pas pour les Canadiens-Français d'Ontario.

Ainsi, le père de famille qui voudrait donner à ses enfants les moyens d'obtenir un simple brevet du second degré, n'a d'autre ressource que de les tenir deux ou trois ans au "High School", l'unique place où ils pourront se préparer à l'examen d'admission à l'école normale régulière, lequel examen n'exige pas même la connaissance des éléments de la langue française.

Les religieuses elles-mêmes sont obligées de s'adresser aux professeurs de ces écoles, supposées neutres, pour se préparer aux examens qui leur permettent de fréquenter, pendant neuf mois, l'Ecole Normale, pour y recevoir un entraînement purement anglais.

L'Université d'Ottawa seule offre une ressource *limitée* à nos jeunes gens. Je dis *limitée*, car malgré les cours excellents qui se donnent à cette université catholique, et qui ont formé des hommes vraiment supérieurs, les diplômes qu'elle décerne ne semblent pas avoir un prestige égal à celui des autres universités de cette province, et celui qui s'en contente doit se résigner à subir lui-même toute sa vie cette dépréciation injuste, mais réelle.

Et le remède, demandez-vous ?

L'organisation d'un cours complet d'enseignement bilingue depuis l'école primaire jusqu'à l'Université.

Je n'en connais point d'autre.

" *L'union fait la force !*". Soyons unis et nous obtiendrons justice

Bénéfices payés en avril 1909.

<i>Aux héritiers :</i> Décès de membres, caisse sociale :	
Payé en entier	\$3,929.33
" versements	5,749.43
	<hr/> \$9,678.76
Décès de membres, autres caisses	5,375.85
Total pour décès	<hr/> \$15,054.61
<i>Aux membres :</i> Pour bénéfices en maladie :	
Payé par les conseils	\$5,668.19
" l'Exécutif	3,185.21
Total en maladie	<hr/> \$8,853.40
Pour décès d'épouses	1,062.50
Dixièmes de certificats	100.00
Pour invalidité	285.00
Total aux membres	<hr/> 10,015.90
Total payé durant le mois	<hr/> \$27,355.51

Célébration

La Saint-Joseph sera fêtée avec pompe, le 16 mai, à l'église Ste-Anne d'Ottawa.

La fête patronale de l'Union St-Joseph du Canada sera célébrée dimanche, le 16 mai 1909, à Ottawa, sous le distingué patronage de Sa Grandeur Mgr J. T. Duhmel. Rien n'a été négligé par les conseils de la capitale et de la ville transpontine pour assurer le succès de cette fête. Et il est à espérer que tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada et des sociétés-sœurs, domiciliés à Ottawa ou dans les régions circonvoisines, sauront se souvenir que leur devoir est de prendre part à cette célébration.

Voici le programme de la journée:

9 hrs a.m.—Grand ralliement des membres de l'Union St-Joseph, des sociétés-sœurs et des invités, dans la salle de l'Union St-Joseph du Canada.

10 hrs a. m.—Défilé de la procession, avec deux fanfares, par les rues Dalhousie, St-Patrice, Sussex, Water, King, Clarence, Chapel, Carré Ste-Anne, Augusta, St-Patrice, Eglise Ste-Anne.

10.30 hrs.—Messe solennelle célébrée par Monsignor Routhier, P.A. apostolique, et Vicaire général. Sermon de circonstance par M. l'abbé J. B. Bazinet, chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada.

Après la messe.—Grand Banquet à la Salle Ste-Anne, sous la direction du comité d'organisation. Plusieurs discours seront prononcés. Un orchestre fera les frais de la musique. Le prix d'entrée sera de 50 centins.

Le soir, à 8 hrs.—Grande représentation du drame historique "Papineau", à la Salle Ste Anne, par les membres du cercle "De La Salle". Entrée, 35 et 25 centins.

En cas de pluie, seule la procession sera éliminée du programme.

Ce que l'on dit de nous.

D'un article publié récemment par un journal français de Winnipeg, et intitulé "Appel aux Canadiens-Français", nous reproduisons le passage suivant :

"L'Union St-Joseph du Canada, qui a son bureau-chef à Ottawa, fait un appel à tous les Canadiens-Français de l'ouest. Cette société, essentiellement catholique et canadienne-française, offre les meilleurs avantages de secours mutuels qu'une société de ce genre peut donner.

"Les contributions sont faciles et à la portée de toutes les bourses. Pour faciliter l'entrée des membres que le prix d'entrée pourrait effrayer un peu, la société a organisé un grand concours par tout le Dominion, concours qui donne à chaque aspirant une police gratuite, l'entrée gratuite, le code gratuit ainsi que le bouton-

insigne. L'examen de médecin seulement leur coûtera la minime somme de deux dollars."

Nous profitons de l'occasion pour faire remarquer aux membres de l'Union St-Joseph du Canada qui habitent Winnipeg, que la Société désire la fondation d'un conseil dans la métropole de l'ouest, et que M. H. R. Baudry, domicilié au n° 528 Ellice Avenue, est en mesure de donner tous les renseignements désirés par les sociétaires présents ou futurs.

Eloges à l'Union St-Joseph

L'Union St-Joseph du Canada doit des remerciements au "Progrès du Saguenay", qui lui consacrait, le 22 avril, un article de franche sympathie et propre à lui gagner de nouveaux membres.

Nous regrettons de ne pouvoir, à cause du manque d'espace, reproduire l'excellent article du "Progrès du Saguenay". Nous y détachons cependant le paragraphe suivant :

"Au lieu de s'affilier à des sociétés neutres, ou mixtes ou douteuses, pourquoi ne pas aller chercher dans cette Union St-Joseph, avec la protection matérielle nécessaire, la sécurité morale? Vous y trouverez de grands avantages, autant pour le moins qu'en aucune autre société similaire, et, par surcroît, ni votre patriotisme de canadiens, ni votre foi de catholiques n'y seront exposés à aucun danger."

A CHICOUTIMI

M. G. J. Tessier, organisateur général, a visité, vers la mi-avril, Chicoutimi. Le "Progrès du Saguenay" donne le compte-rendu suivant de l'assemblée qui y fut tenue le 18, dans la salle de la Fédération Ouvrière :

"M. Tessier parla pendant plus d'une heure, donna toutes sortes de renseignements utiles relativement à l'Union, et répondit à toutes les interrogations, interruptions et objections qui lui furent posées.

Adressèrent aussi la parole: MM. Godbout, Fyfe et Desmarais. Ceux-ci firent ressortir les avantages qu'il y avait pour les personnes à revenus modestes à se joindre à une mutuelle comme celle que représente M. Tessier. Ils firent mention des montants d'argent payés ici même, à Chicoutimi, aux héritiers de MM. Edmond Brassard et Ths. Eug. Savard, décédés tous deux l'an dernier et dont les familles reçurent, la première \$900, et la seconde \$1800. Les membres malades du Conseil du Centre ont reçu l'an dernier \$400 en bénéfices."

Organisateur général félicité.

Nous recevons, du secrétaire du conseil local de Sorel, la communication suivante :

A une assemblée des membres du Conseil n° 115, il a été proposé par M. Alf. Bastien, secondé par Naz. Paul: que M. G. J. Tessier, organisateur en chef, soit chaleureusement félicité et remercié par les membres de l'Union St-Joseph du Canada pour les explications données sur certains règlements adoptés.

Tableau d'Honneur

Le succès du Concours.—347 nouveaux membres durant le mois d'avril.

Par la nomenclature ci-dessous des inscriptions reçues au bureau-chef durant le mois d'avril, nos lecteurs constateront le succès du présent concours. 350 en 30 jours, c'est une moyenne de 12 par jour, ce qui donne un total de 4,380 inscriptions, ou près de 5,000, en un an.

Théoph. Leclerc 57	E. Binette 1
Charles Dastous 23	Rév. J. De Champlain 1
Georges Tessier 16	Dolphin Charron 1
E. Roy 15	P. Gauthier 1
J. C. C. Morin 12	X. Bolduc 1
J. M. Lemieux 11	Thos. Maheu 1
L. J. Bourdon 12	C. O. Dupuis 1
Nestor Wallot 19	Louis Landry 1
F. X. Julien 8	Ignace Montreuil 1
J. C. Sirois 8	A. Rousseau 1
Jos. Hudon 7	Maurice Rhéault 1
J. A. Cadorette 5	Mme H. Viau 1
G. E. Lambert 6	J. Roy 1
H. R. Beaudry 4	Cornelius Leduc 1
N. DelGuidice 4	L. E. Racicot 1
E. Cécile 4	E. J. Labelle 3
Paul Gagné 6	A. Lefebvre 1
Albert Boulet 3	H. Seney 1
Agapit Ouellette 3	P. Landriault 1
F. Fournier 3	E. Richard 1
H. Richer 3	A. Tremblay 1
Jos. Guay 3	J. R. Desrosiers 1
Louis Gignac 3	J. A. Bigonnesse 1
Rév. J. B. Bazinet 1	H. Chamberland 1
Onésime Gobeil 3	J. O. Leroux 1
J. A. Demers 2	Othon Tessier 1
Americus Comeau 2	J. O. St-Denis 1
Raymond Mercier 2	C. E. Pagé 1
Rév. J. Ethier 2	J. A. Gingras 1
P. H. A. Caron 3	Art. Bélanger 1
Albert Nadeau 2	E. Tremblay 1
A. E. Michon 2	J. A. Beauchesne 1
J. H. Bélanger 2	Geo. Chartrand 1
J. O. Pagé 2	Anselme Chabot 1
L. O. Payette 2	J. A. L. Girard 1
Alf. Gingras 2	J. Melançon 1
N. Fink 2	J. Fortin 1
F. Fournier 2	A. Dusson 1
A. Vigneault 2	J. A. R. Lalande 1
Ernest Gauthier 2	L. Gauthier 1
C. DeGagné 2	Cyrille Doyon 1
D. Doucet 1	L. Laroche 1
N. Sarrazin 1	J. L. A. Payer 1
J. G. Beaudoin 1	A. Cusson 1
J. E. Landriault 1	A. C. Layeux 1
D. Pelletier 1	J. V. Daoust 1
O. Bourque 1	Charles Gauvin 1
F. X. Gadbois 1	J. F. O. R. Millette 1
H. Laviolette 1	O. Pagé 1
J. E. P. Deguire 1	J. O. Pagé 1
J. M. Robert 3	Jos. Bazinet 2
P. Pomerleau 1	P. Rochette 1
D. Lemay 1	Alf. Hardy 1
A. Gagnon 1	Jos. Cadieux 2
A. Gagné 1	
Max. Sirois 1	
N. C. Rowe 1	
J. V. Chevrier 1	

347

A Québec

Une visite de l'Exécutif.—Importante réunion du conseil de district.

Le 12 avril dernier, le président général, le vice-président, le directeur général, le médecin général, l'inspecteur général et l'organisateur général de l'Union St-Joseph du Canada ont visité Québec. Grâce à l'amabilité de M. l'abbé Myrand, curé de la paroisse Ste-Anne d'Ottawa, également en visite à Québec, ils furent présentés à Sa Grandeur

Monseigneur Bégin, qui les reçut avec sa coutumière courtoisie et une cordiale sympathie.

Le soir, une importante réunion du conseil de district de Québec eut lieu à l'Auditorium. Etaient présents : M. le curé Gouin, de St-Henri de Lévis ; M. J. P. Samson, membre du Conseil Judiciaire, de Lévis ; MM. J. C. Morin, percepteur de Chaudière Junction, Chs. Mailley, président du conseil de district de Québec, A. Boulet, secrétaire du conseil de district de Québec, A. Godbout, de Chicoutimi, J. A. Marcoux, de Québec, A. Suzor, Ls. A. Fortin, de Beauceville, L. E. O. Payment, ex-président du conseil de district de Québec, le Dr Leclerc et le Dr P. H. Bédard, de Québec.

On discuta les affaires intéressant le district et on avisa aux moyens d'organiser effectivement la propagande. L'assemblée terminée, les têtes dirigeantes de la société furent les hôtes d'un banquet impromptu, mais plein de charme quand même. Adressèrent la parole, MM. G. W. Séguin, O. Durocher, L. E. O. Payment, Dr P. H. Bédard, Rév. J. B. Bazinet, J. A. Béliveau et A. Boulet.

Les dignitaires de la société sont revenus enchantés de leur voyage à Québec, et surtout de ses résultats pratiques.

AVIS aux Percepteurs

Nous recevons encore quantité de rapports ne portant pas le nom de la localité d'où ils viennent. Nous prions instamment les percepteurs de ne pas faire d'oublis semblables. Ils ne peuvent par là que créer des ennuis au bureau chef. C'est pourtant facile d'indiquer à l'endroit réservé expressément pour cela, le nom d'une localité.

TAXE "PER CAPITA".

A une assemblée tenue le 18 mars par le conseil local de St-Hermas, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par M. Narcisse St-Onge, secondé par M. Joseph Girard, et adopté à l'unanimité : Que ce conseil voit toujours avec chagrin le maintien de la taxe "per capita" actuelle, au bénéfice du conseil de district de Montréal ; que cette taxe devrait être diminuée en proportion directe de l'accroissement du nombre des assurés dans l'Union St-Joseph, jusqu'à concurrence au moins du montant payé par les membres des districts de Québec et d'Ottawa ;

Que cette dite taxe, telle qu'elle est, n'est pas de nature à assurer le progrès de l'Union St-Joseph du Canada et qu'elle devrait être abolie, du moins partiellement, puisque l'on maintient les conseils de district, lesquels, à notre point de vue, n'ont pas raison d'être ;

Et que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Exécutif.

WILFRID DAoust, sec.

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Haut les cœurs !

x

Pour Dieu et pour la Patrie !

x

La persévérance amène le succès.

x

Travaillons au succès du Congrès national.

x

La cause de l'instruction est la grande cause populaire.

x

L'Union St-Joseph du Canada protège à des taux raisonnables.

x

L'homme qui ne vit pas pour lui seul a besoin de l'Union St-Joseph du Canada.

x

Oublier d'assurer sa vie maintenant signifie peut-être mendicité pour les enfants.

x

Vous n'aurez jamais à regretter d'avoir fermé l'oreille au mensonge et aux propos calomnieux.

x

Canadiens-Français d'Ontario, votre devoir consiste à encourager de toutes vos forces le grand Congrès.

x

Quelle œuvre admirable que celle que poursuit l'Union St-Joseph, et combien elle est digne d'encouragement !

x

"Revenir sur son opinion est signe de nouvelle vie. Il n'y a que les morts qui ne changent pas."
— Gladstone.

x

Etudions le code, surtout les règlements concernant les bénéfices en maladie. Le plus souvent, les plaintes à ce sujet sont mal fondées.

x

Celui qui a une police dans l'Union St-Joseph et qui l'abandonne est bien plus blâmable que celui qui n'a jamais été assuré et qui néglige de l'être.

x

Certains de nos membres refusent de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression que la société exige \$1.00 d'abonnement par année pour sa publication mensuelle. Cette impression est fautive. Tous les membres indistinctement ont droit à la livraison de notre publication. Nous n'exigeons l'abonnement que des étrangers.

Chez nos Conseils**Elections des Officiers.— Inspections des plus satisfaisantes.****Bromptonville**

Ce conseil compte 111 membres en règle. Le groupe canadien est très important ici et le nombre d'adhérents à l'Union ne peut que s'accroître. Les officiers élus sont :

Chapelain, Rév. J. S. Larocque ; président, J. L. Cayouette ; 1er vice-président, Ls. Bougie ; 2me vice-président, Théodule Belodeau ; secrétaire, Nap. Morel ; trésorier, Dr J. A. Allard ; receveur, J. A. Allard ; visiteur, A. Samson ; censeurs, D. J. Bruneau, Henri Marchand, W. Gauthier ; commissaire-ordonnateur, Ulric Jacques ; médecin examinateur, Dr J. A. Allard.

Shawinigan Falls

Cette localité promet beaucoup pour le concours actuel. Déjà, ce conseil local comprend 207 membres et il est un des mieux administrés du district de Montréal. Trente-et-un membres ont bénéficié durant l'année des secours en maladie et la somme de \$853.83 a été versée à cette fin. L'Union St-Joseph est certainement la société la plus populaire dans ce district. Les officiers de ce conseil sont :

Chapelain honoraire, Rév. J. A. Ladouceur ; chapelain, Rév. J. O. Meunier ; président, Jules Dumaine ; 1er vice-président, J. C. Gaudry ; 2me vice-président, Ed. Courteau ; secrétaire, Jos. Guay ; trésorier, Ludger Guilmette ; receveur, Jos. Guay ; visiteurs, Benoit Denoncourt, William Désilets ; censeurs, Ls. Delisle, A. Goulet, Tancrede Veilleux ; commissaire-ordonnateur, Jos. Lavoie ; médecins examinateurs, Dr Dufresne et Dr Choquette.

Sherbrooke

Sherbrooke est un centre très populaire où la mutualité compte des centaines d'adeptes. L'Union St-Joseph y est établie avec un contingent de 250 membres qui augmente d'une façon continue. Avec le réveil industriel et la venue de la belle saison, les officiers s'attendent à un fructueux recrutement. Ce conseil est très bien administré et ses officiers se distinguent par leur énergie et leur dévouement pour l'intérêt général de la société. Voici la liste des nouveaux officiers :

Chapelain, Rév. Roy ; président, F. Brunelle ; 1er vice-président, Geo. A. S. Fortin ; 2me vice-président, V. Audet ; secrétaire, J. S. Tétreault ; trésorier, J. E. Beque ; receveur, J. S. Tétreault ; visiteurs, Ed. Chamberland, Nap. Houle ; censeurs, H. Boucher, L. Archambault, Alex. Trudeau ; commissaire-ordonnateur, Alf. Dubois ; médecin examinateur, Dr Gadbois, S. A.

A VIAUVILLE

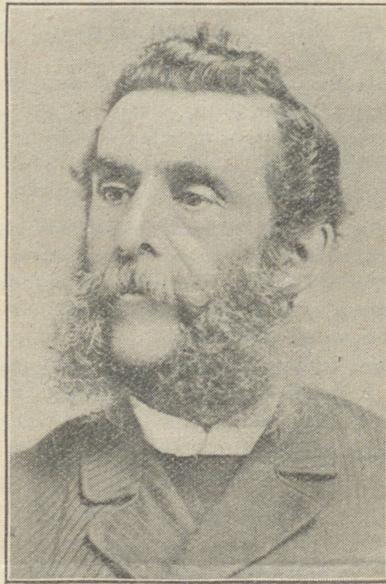
Les membres du conseil de Viauville n° 130 sont priés de prendre note qu'il a été décidé d'assister à

la grand'messe à Viauville, le 2 mai prochain, pour célébrer la fête patronale de St-Joseph. Les membres sont priés d'avoir leurs insignes.

J. F. A. GATIEN, sec.

A THETFORD MINES

M. F. X. Julien a tenu une assemblée ici, le 28 mars, après la messe, et donné l'audition des livres depuis leur dernière inspection. L'auditoire nombreux a bien goûté le résumé complet fait par M. Julien de l'état de la Société et des avantages qu'elle offre.



M. F. X. JULIEN, de Lambton, Beauce.

Parmi les apôtres les plus zélés de l'Union St-Joseph du Canada, il faut mentionner M. F. X. Julien, de Lambton, Beauce. Né le 7 juillet 1843 et redevable de son éducation aux Frères de la Doctrine Chrétienne de Québec, M. Julien est devenu membre de l'Union St-Joseph d'Ottawa en 1868, un an après son arrivée dans la capitale.

M. F. X. Julien a exercé le métier de ferblantier à Québec, à Ottawa, à St-Eugène de Prescott et à Lambton. Ensuite, il est devenu marchand-général et finalement s'est occupé d'assurances. Partout, il a été un Canadien-Français sans peur et sans reproche.

Depuis 1903, M. Julien travaille pour l'Union St-Joseph du Canada dans le comté de Beauce, et il y travaille avec succès.

NAISSANCES

St-Eugène, 5 avril.—M. Pierre St-Denis, commissaire-ordonnateur du conseil de St-Eugène, Ont., n° 85, est heureux de faire part à ses amis de la naissance d'un fils, baptisé sous les noms de Joseph-Pierre-Roméo.

x

St-Eugène, 12 avril.—L'épouse de Dr Albert Labrosse a donné le jour, le 6 avril dernier, à une fille, baptisée Marie-Eugénie-Aline. Parrain et marraine : Isaïe Labrosse, oncle de l'enfant, et Mme Simon Labrosse, grand'mère de l'enfant.

Séance de l'Exécutif

Dans l'espérance d'intéresser nos membres, nous donnons ci-après un bref résumé des minutes de la séance tenue le 15 avril par l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada.

Le rédacteur du "Prévoyant" est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour corriger la mauvaise impression créée par la publication, dans "La Patrie", d'un article intitulé: "L'Union St-Joseph sera bientôt dissoute."

Une résolution de condoléances, à l'occasion du décès d'un frère de M. S. C. Larose, censeur suprême, est adoptée.

Il est résolu de s'assurer les services de M. C. Leclerc en qualité d'assistant secrétaire.

Le rapport du trésorier donne comme recettes totales du mois d'avril \$27,712.50. Les déboursés ont été de \$27,551.97. Compte à la Banque Nationale, \$19,105.17 ; à la Banque Royale, \$20,908.24. Total, \$40,013.41.

Un comité est nommé pour régler la question de l'insertion d'annonces dans le "Prévoyant".

Le nouveau code coordonné et modifié est adopté.

D'après le rapport du médecin général, 306 membres ont été acceptés en mars 1909 et 18 refusés.

Un rapport du comptable-en-chef établit comme suit la moyenne d'âge pour les différents districts: Ottawa, 32 ans, 4 mois et 26 jours; Québec, 30 ans, 9 mois et 29 jours; Montréal, 32 ans, 9 mois et 29 jours. Moyenne générale, 31 ans, 9 mois et 21 jours.

Une résolution, présentée à la demande du Cercle Duhamel d'Ottawa, et protestant contre la méconnaissance des droits de la langue française en janvier dernier, au Sénat, est adoptée.

UN BEAU TMOIGNAGE

Le professeur G. M. Wrong, de Toronto, au cours d'une conférence sur les forces sociales de la vie canadienne-française, donnée devant la Société d'histoire des Femmes Canadiennes, à Toronto, a rendu un beau tribut d'hommages au clergé canadien français :

"Le clergé canadien français a," dit-il, "beaucoup de dévouement à sa cause, de pureté d'esprit et de pureté d'intention. Il s'est toujours dévoué avec un esprit de sacrifice étonnant. Le curé travaille fort et prend son devoir au sérieux. Il est l'ami de son peuple et celui-ci a confiance en lui. Leurs relations sont cordiales.

"Il est excessivement rare qu'un prêtre meure en laissant de la fortune. Les prêtres ont leur subsistance assurée grâce à la dîme, prélevée sur les céréales. Un vingt-sixième des céréales va au prêtre."

Le professeur Wrong a conclu sa conférence en disant qu'il désirerait voir les populations anglaise et française du pays se connaître et s'entendre davantage.

A Rockland

Intéressante assemblée.—Discours très applaudis.

Pour y asseoir solidement le prestige de l'Union St-Joseph du Canada, le président général, le directeur général et l'inspecteur général ont visité Rockland, dimanche, le 25 avril.

Ils sont revenus enchantés du succès de l'assemblée qui y fut convoquée, le soir. A M. le curé Hudon revient la majeure partie de ce succès. Non content d'avoir annoncé généreusement l'assemblée, non satisfait de recevoir cordialement les dignitaires de la société chez lui, M. le curé a fait de l'Union St-Joseph un éloge d'une valeur d'autant plus grande qu'il émanait d'un homme au franc parler reconnu.

M. Joanisse, président du conseil de Rockland, présidait l'assemblée. Dans une improvisation pétillante de concision et de justesse, le premier orateur, le Rév. M. Hudon, a fait l'histoire de la société St-Joseph, a mis en relief les réformes accomplies par l'Exécutif actuel et a recommandé fortement à la jeune génération d'entrer dans le giron de la société. Son discours, religieusement écouté, a ouvert magistralement la voie aux orateurs suivants.

Remercier M. le curé Hudon de ses paroles généreuses à son endroit et de son habile exposé des avantages d'une affiliation à l'Union St-Joseph, tel fut l'exode du discours du président général. M. Séguin a fait valoir ensuite la raison maîtresse qui doit engager les Canadiens-Français d'Ontario à s'inféoder à l'Union St-Joseph du Canada plutôt qu'à toute autre société : la nécessité de s'unir pour marcher à la conquête des droits méconnus de l'élément canadien-français. Monsieur le président reconnaît que maintes sociétés franco-canadiennes ont tout autant que l'Union St-Joseph, en ce qui concerne la mutualité, droit au patronage des Canadiens-Français. Mais, en ce qui a trait à l'œuvre nationale à accomplir dans Ontario, aucune n'est en mesure de disputer le terrain à l'Union St-Joseph du Canada. Celle-ci a été fondée pour sauvegarder les droits de la minorité française de la province. Il faut qu'elle soit forte pour remplir cette noble tâche.

En sa qualité d'homme très au fait du rouage administratif d'une société de secours mutuels, il incombait à M. Durocher de tracer aux membres de l'Union St-Joseph du conseil de Rockland la ligne de conduite à suivre pour assurer le progrès de la société dans cette région. C'est ce qu'a fait le directeur général, après déclaration que M. le curé Hudon avait été l'un des plus zélés coopérateurs de la société à Rockland.

M. C. S. O. Boudreault, avantageusement connu à Rockland pour y avoir maintes fois défendu la cause ouvrière, a félicité Monsieur le curé de l'intérêt qu'il porte à la

classe laborieuse. Il remercia ensuite l'instituteur irlandais, qui s'est constitué le défenseur des droits scolaires de la minorité canadienne-française, étala aux yeux de son auditoire la situation brillante de l'Union St-Joseph du Canada et fit ressortir vigoureusement les avantages du concours actuel.

Pour clore l'assemblée, M. le curé Hudon a déclaré que le conseil local saurait, à bref délai, fournir à l'Exécutif un témoignage éloquent de confiance, par le recrutement de nouveaux membres.



RÉV. P. D. LABRÈCHE,
Curé de N.-D. Auxiliaire de St-Jean
d'Iberville.

L'Union St-Joseph du Canada doit des remerciements au Révérend Père D. Labrèche, curé de St-Jean d'Iberville, dont le concours actif a assuré à M. L. J. Bourdon, notre organisateur, le recrutement de 50 à 60 nouveaux membres en un seul mois.

Le Révérend Père Labrèche est un admirateur de l'œuvre de la mutualité et un apôtre dévoué de son triomphe.

Réveil à Montréal

Le conseil de district à l'œuvre.—Intéressantes suggestions.

Une assemblée extraordinaire du conseil de district de Montréal, convoquée par le président du conseil de district, M. E. A. B. Ladouceur, a eu lieu à l'hôtel Riendeau, le mois dernier. Etaient présents : M. G. W. Séguin, président général, J. A. Béliveau, vice-président général ; J. S. Tétreault, 2^{me} vice-président général ; J. U. Archambault, médecin général ; Rév. J. B. Bazinet, chancelier suprême ; Notaire Duhamel, Dr Besner, N. Wallot, E. Portelance, J. Mondoux, Dr St-Denis, Dr J. F. A. Gatien, A. G. Routhier et plusieurs autres.

M. Ladouceur, président, expliqua d'abord le but de la réunion. Il adressa ensuite ses remerciements à l'Exécutif pour avoir bien volontiers accepté son invitation. Puis, il prêcha l'harmonie entre tous les membres, plaida l'adoption de certaines réformes et demanda à l'Exécutif sa coopération dans les efforts du conseil de district.

Dans un discours précis, le président remercia l'orateur précédent de son invitation et parla de la conception de la société et du but des fondateurs : cultiver le patriotisme. L'Exécutif, dit-il ensuite, a pensé qu'il était opportun d'ériger les bureaux en conseils locaux, quand la chose peut se faire, et nous devons diriger nos efforts dans ce sens. Il se déclara ensuite en mesure de dire l'Union St-Joseph solidement assise et offrant les meilleures garanties possible à la famille franco-canadienne, au point de vue de l'assurance.

M. Béliveau, vice-président, et M. Tétreault, 2^{me} vice-président, parlèrent éloquemment des progrès de l'Union St-Joseph, et invitèrent tous les citoyens à coopérer au succès de la société.

L'assertion du Rév. M. Bazinet, comportant que le clergé marche la main dans la main avec la mutualité telle que pratiquée par l'Union St-Joseph du Canada, fut accueillie avec satisfaction. Le clergé a déjà fait beaucoup pour les sociétés catholiques, dit le chancelier suprême, mais il a fait quelque chose de particulier pour l'Union St-Joseph : des centaines de ses membres sont entrés dans cette société. Et on peut affirmer que pas un seul prêtre ne diffère d'opinion sur la société St-Joseph, car, partout, le clergé prêche l'épargne et la prévoyance, deux mots inscrits en tête du programme de l'Union St-Joseph.

Le contrôleur supérieur, M. Brunet, parla ensuite. D'après lui, la propagande est passablement négligée à Montréal. Aussi, le but de cette assemblée est-il de voir à la réorganisation de cette importante partie. Et il est à espérer que l'on en viendra à des résultats pratiques à ce sujet.

Parlèrent ensuite M. le Dr Archambault, sur l'importance de la mutualité, M. Clovis Laporte sur la nécessité d'une propagande active et M. le Dr St-Denis sur le même sujet.

A la demande du président, on fit les suggestions suivantes : 1. La réduction du prix des insignes ; 2. La nomination d'un organisateur pour le district de Montréal ; 3. La nomination d'un organisateur pouvant se lier étroitement aux divers conseils et promouvoir les intérêts de ces conseils.

M. Wallot se déclara en faveur de la nomination de trois organisateurs.

Il fut ensuite proposé de soumettre la question du choix d'un organisateur à un comité composé du Dr Gatien, du Dr St-Denis, de M. J. Diotte et de M. J. P. Aubin. Ces messieurs feront rapport à l'Exécutif.

La question du protêt de M. Routhier revint ensuite sur le tapis. Après discussion prolongée, la réunion s'ajourna.

A CLARENCE CREEK

Faisant d'une pierre deux coups, MM. Séguin, Durocher et Boudreault ont profité de leur voyage à Rockland pour faire une courte visite à Clarence Creek, dimanche, le 25 avril. Ils n'ont eu qu'à se féliciter de la réception qui leur fut faite par M. le curé Poulin. Le président général, le directeur général et l'inspecteur général adressèrent la parole à une assemblée convoquée dans la salle adjacente au presbytère. Tous trois furent vivement applaudis.

REMIS A PLUS TARD.

Le manque d'espace a rendu impossible la publication, dans le présent numéro, de quelques intéressants articles reçus de nos collaborateurs.

Avis important aux Membres

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juin prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer [Voir l'article 188 du Code.]

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

GRAND CONCOURS

\$3.000 de Primes aux Membres. - Jolies Primes aux Conseils.
10 Magnifiques Bannières.

**Police
Gratuite**

**Entrée
Gratuite**

**Code
Gratuit**

**Examen
\$2.00**

**Boutons-Insignes donnés gratuitement à
chaque aspirant.**

L'Exécutif de l'Union St-Joseph a décidé d'organiser un grand concours de recrutement. Ce Concours est commencé depuis le 1er février et ne se terminera que lorsqu'auront été recrutés 3000 NOUVEAUX MEMBRES. C'est la ferme résolution de l'Exécutif de faire de l'année 1909 une année de progrès et il se propose de faire tous les efforts possibles pour porter le nombre des membres à 30,000 avant qu'elle soit expirée.

Le concours projeté diffère assez sensiblement de ceux qui l'ont précédé. Dans les concours antérieurs, les avantages offerts ne s'appliquaient qu'aux aspirants et aux agents autorisés. Dans le cas actuel, les directeurs de la propagande se sont inspirés de l'idée exprimée par le président général dans les derniers numéros du "Prévoyant". Afin de stimuler le zèle des officiers et des membres des conseils locaux, afin de les encourager à se réunir régulièrement et à prendre un plus vif intérêt aux affaires de la société, des primes sont offertes à ces conseils locaux. Aux individus sont offertes des primes spéciales.

Désignation des Primes

A celui qui fera admettre le plus de membres dans une période donnée :

Villes de 8.000 habitants et plus.

\$400.00

Un premier Prix de\$100
Deux deuxièmes Prix de .. \$50
Quatre troisièmes Prix de .. \$25
Quatre quatrièmes Prix de \$15
Quatre cinquièmes Prix de \$10

Villes, villages et paroisses de moins
de 8.000 habitants.

\$400.00

Un premier Prix de ... \$100
Deux deuxièmes Prix de . \$50
Quatre troisièmes Prix de \$25
Quatre quatrièmes Prix de \$15
Quatre cinquièmes Prix de \$10

Dix Bannières valant \$50 chacune

PRIMES AUX CONSEILS.—Aux conseils locaux qui auront fait admettre **LE PLUS DE MEMBRES** durant la période du concours et auront **LE MOINS DE RAYES**, il sera donné en prime dix magnifiques Bannières d'une valeur de \$50 chacune.

Pour les conseils locaux qui possèdent déjà une bannière, cette prime sera convertie en la somme de

\$40.00 en argent

Dans les mêmes conditions, une prime semblable sera accordée aux bureaux de perception qui seront érigés en conseils.

Les \$2.00 pour l'examen doivent toujours accompagner l'inscription.

\$1.00 par Aspirant

Outre les primes susdites, l'Exécutif accordera une prime de \$1.00 pour l'inscription de chaque nouveau membre recruté.

Insigne gala

A chaque aspirant qui sera accepté et qui aura payé 3 mois de cotisation avec sa demande d'inscription, il sera donné un insigne gala.

Nous exhortons nos officiers et nos membres à commencer dès maintenant leur propagande. Qu'ils répandent partout la réputation de l'Union St-Joseph ! Qu'ils prônent sa stabilité et ses avantages ! Que tous se mettent à l'oeuvre d'un commun accord ! Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires et nous sommes certains que nous ne serons pas déçus

REMERCIEMENTS

Thurso, Qué., 23 avril.—J'ai reçu le plein montant de la police d'assurance de mon mari défunt, soit \$984.00. Que l'Union St-Joseph du Canada veuille agréer l'expression de ma plus vive reconnaissance. La générosité avec laquelle j'ai été traitée, malgré les irrégularités de la susdite police, justifie et confirme encore davantage la grande confiance que j'ai toujours eu dans votre belle et bienfaisante Société.

Je demeure votre bien respectueuse
Dame CHAS. OUELLETTE.

×

St-Frédéric, Beauce, 18 avril.—J'accuse réception de la somme de cent-vingt piastres pour bénéfice de décès de Mr. Jean Laplante, décédé le 1er mars dernier, dont cent piastres pour frais funéraires et vingt piastres pour quatre semaines de maladie. Veuillez agréer l'expression de ma reconnaissance la plus sincère pour la promptitude avec laquelle vous avez agi.

Dame veuve JEAN LAPLANTE.

×

St-Romain, 5 avril.—Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à me payer la somme de \$100.00 qui m'était due pour le décès de mon épouse. Cet empressement me prouve la bonne administration de l'Union St-Joseph du Canada, à laquelle je suis fier d'appartenir.

FRANÇOIS BOULANGER.

Portneuf, 21 avril.—J'accuse réception du chèque de \$963.58, montant de ma réclamation pour la mort de mon enfant Clodomir Gauthier. Veuillez bien accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle ma réclamation a été réglée.

FERDINAND GAUTHIER.

×

Niagara Falls, Ont., 26 avril.—Je me fais un devoir de remercier la société qui m'a fait parvenir avec promptitude la somme de \$100.00, montant de ma réclamation pour le décès de mon épouse.

JOSAPHAT LABELLE.

×

Viauville, 24 mars.—Il me fait plaisir de vous faire savoir que j'ai reçu le chèque de M. J. W. Leduc.

JOSÉPHAT BEAUDOIN.

×

St Lambert, 17 mars.—M. Elzéar Guay remercie sincèrement l'Union St-Joseph pour l'envoi de secours en maladie, au montant de \$20.00.

×

Ottawa, 2 avril.—J'accuse réception de votre chèque No 8056 au montant de mille piastres en règlement de ma réclamation pour le décès de mon regretté époux, Elzéar Spénard. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour votre promptitude à régler cette réclamation.

Dme CLARA SPÉNARD.

St-Prime, 10 mars.—J'ai reçu le chèque que vous m'avez envoyé. Je vous en remercie beaucoup et vous prie de croire que je ferai tout mon possible pour encourager une société qui sait si bien soulager les affligés, comme je le suis.

Dame veuve ERNEST MARCHAND.

×

Ste-Marie, Beauce, 11 avril.—Madame Anaïs Vallée me prie de vous témoigner sa reconnaissance pour l'exactitude avec laquelle la société lui a fait parvenir ses chèques depuis plus d'un an.

LÉON LACROIX, perc.

×

Nicolet, 1er avril.—Soyez sincèrement remerciés pour le paiement expéditif de mes bénéfices en maladie.

NARCISSÉ PELLETIER.

×

Ste-Anne, 8 avril.—Je vous remercie beaucoup de votre chèque en paiement de mon travail pour l'Union St-Joseph du Canada.

CHARLES BOUCHER.

×

Berthier, Montmagny, 8 avril.—J'ai reçu votre chèque de \$210.00 et vous en remercie sincèrement.

FRANÇOIS MERCIER, fils.

×

Ste-Eulalie, 12 mars.—J'accuse réception de votre chèque, reçu le 7 courant.

Dme ALEXANDRE HÉBERT.

St-Andrews, 3 avril.—Je vous présente mes meilleurs remerciements pour la promptitude apportée à me payer l'assurance de mon fils Edmond.

Dame F. PAQUIN.

×

Hawkesbury, 8 avril.—J'ai reçu votre chèque et vous en remercie de tout cœur.

MARIE-LOUISE TROTTIER.

×

St-Eugène, 30 mars.—Veuillez accepter mes remerciements et mes félicitations pour la promptitude de \$75.00 de secours en maladie. Le conseil local mérite tout éloge pour son empressement.

HILAIRE BRAZEAU.

×

Perkins, 19 avril.—J'ai reçu le dernier montant de \$7.13 pour secours en maladie. Je vous en remercie très sincèrement. Dans l'impossibilité où j'étais de travailler, j'ai été très heureux d'appartenir à l'Union St-Joseph du Canada. Grâce à la société, j'ai pu essayer la maladie sans mettre ma famille dans la gêne.

LOUIS CHARBONNEAU.

×

Marinette, Wis., 27 avril.—Reçu de l'Union St-Joseph du Canada, \$1,000.00, par un chèque numéroté E. 7967, daté du 17 mars 1909, tiré sur la Banque Royale du Canada, payable à Domithilde Hallé, Ottawa, pour décès de son époux, Narcisse Hallé.

FARMERS' & MERCHANTS BANK,
DOMITHILDE HALLÉ, payée.

Bénéfices en Maladie

RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN
MEMBRE NE DOIT
IGNORER.

L'Exécutif désire attirer l'attention des membres sur les clauses du Code qui régissent le paiement des bénéfices en maladie.

Tous les membres sont soumis aux mêmes obligations et personne n'a le droit de s'en plaindre.

Les malades doivent s'adresser au secrétaire de leur conseil ou à leur percepteur pour les formules nécessaires.

Ces polices donnent droit au sociétaire, pour maladie ou accident, à une indemnité hebdomadaire fixée d'après les caisses auxquelles il appartient, comme suit :

Caisses C et D — \$5.00 par semaine.		
Bon Conjoint de \$1,500—\$5.00 par semaine		
do \$3,000—\$5.00	do	
do \$750—\$2.50	do	
do \$600—\$2.00	do	
do \$1,200—\$4.00	do	

(Code, art. 183, 196).

Les bénéfices payés aux porteurs de Bon Conjoint sont déduits du montant de la police.—(Code, art. 196.)

Ces secours seront payés jusqu'à concurrence de quinze semaines dans le cours de douze mois consécutifs, en se conformant aux dispositions des clauses suivantes.—(Code, art. 184.)

Par la suite, si la maladie se prolonge, le droit aux bénéfices ne commencera qu'à la date correspondante à la première demande.

Pour avoir droit aux bénéfices ci-dessus, le sociétaire doit être totalement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires, d'exercer aucune profession, métier ou état, ou de faire aucun commerce ou négoce ; et n'avoir rien fait sans le consentement de son médecin ou de la société, de nature à violer les dispositions du présent article.—(Code, art. 185.)

Le sociétaire malade doit en outre avertir tout de suite, par écrit, de son incapacité au travail, le secrétaire du conseil dont il relève, selon les formules en usage, et doit fournir les certificats que pourra exiger l'Exécutif.

Les certificats doivent être renouvelés aux frais du sociétaire tous les quinze jours, sous peine de déchéance des droits à ces bénéfices durant cette période.

Le droit au paiement des bénéfices de maladie ne comptera que du jour où la demande a été reçue par le secrétaire du corps auquel le sociétaire appartient, sauf les exceptions mentionnées à l'article suivant.—(Code, art. 186.)

(1) Pour se mettre en droit de recevoir des bénéfices en maladie, le sociétaire malade doit faire appeler un médecin, lequel doit constater et certifier la maladie, la cause, la durée probable et la date de la première visite.

Cependant, dans le cas de blessures violentes, corporelles, visibles, causées par accident, et dont la

Quelques Suggestions

Soyons tous frères et coopérons chacun selon nos moyens au succès de l'Union St-Joseph.

Combien parmi nous peuvent dire qu'ils ont fait leur part ? Cependant, chacun peut faire quelque chose. Il est facile de trouver à redire et de critiquer ou de rester chez soi et de se contenter de ce que l'on peut faire sans soi. Est-ce bien là le devoir de chacun ?

Les deux principaux devoirs des membres sont, d'abord d'être réguliers dans le paiement des cotisations, ensuite d'assister autant que possible aux assemblées de conseils. Ceci est l'un des points le plus important, car il résulte toujours un très grand bien pour un conseil du fait que ses membres assistent aux assemblées. Si ceux qui sont généralement connus comme les plus dévoués s'abstiennent sans raison d'assister aux assemblées, comment peut-on s'attendre à ce que les autres s'occupent de leurs propres intérêts ? Et il arrive fréquemment que les conseils et bureaux ne peuvent donner entière satisfaction à leurs membres pour la bonne et inévitable raison que ceux-ci ne se donnent pas la peine de veiller aux intérêts de ces institutions. Souvent même ce sont ces indifférents qui se plaisent à jeter le plus de discrédit sur la société. Ils ne sont pas au courant des actes administratifs, connaissent peu ou même pas du tout les rouages de l'administration, et il suffit qu'un mécontent lance une histoire quelconque pour qu'ils y ajoutent foi et se constituent les porte-paroles de ceux qui sont généralement les moins bien renseignés. Soyons donc plus fraternels et surtout plus charitables ! Il ne faut pas oublier que les officiers d'un conseil ne sont pas plus intéressés que les autres sociétaires au bon fonctionnement d'un conseil ; il faut donc que tous, membres et officiers, y donnent de leur temps, de leur énergie et de leur dévouement. Cela est impérieusement nécessaire.

Que faut-il donc faire ? D'abord, être présent à chaque assemblée, ne jamais refuser un emploi comme officier ou dans un comité. Ensuite, tâcher d'enrôler chacun au moins un membre par mois ; parler en bien de la société ; s'informer combien d'argent est distribué aux veuves et aux orphelins chaque mois ; ne pas prêter l'oreille aux critiques acerbes et sans fondement mises en circulation, et dues à l'ignorance généralement ; prêcher la fraternité ; indiquer aux indifférents leur devoir. En ce faisant, vous aurez bien mérité de la société.

Oui, chaque membre peut faire beaucoup s'il le veut. Il y a un grand choix parmi les petits comme parmi les grands dévouements. Trop fréquemment, on ne laisse qu'à deux ou trois membres le soin de rendre intéressantes les assemblées, alors que tous les membres devraient faire quelque chose en ce sens. Ceux qui sont seuls au devoir finissent par se décourager et, graduellement, abandonnent le poste. D'autres sont d'une humilité vraiment exagérée et s'imaginent qu'ils ne peuvent parler, lire ni même penser aussi bien que leurs voisins. Excuse généralement. Il ne s'agit nullement d'être expert en philosophie, et la discussion des affaires d'un conseil peut amener de bons résultats sans que ceux qui y prennent part soient passés par l'académie française. L'Union St-Joseph est une société éminemment ouvrière, il ne faut pas l'oublier. Ses fondateurs étaient tous d'humbles ouvriers. Il se peut qu'un mécanicien puisse faire son travail mieux qu'un autre, mais peut-il pour cela à lui seul construire tout un édifice ? Evidemment non. Il en est ainsi d'un conseil ; chacun doit apporter du sien selon ses capacités, la mesure de ses forces, l'intelligence qu'il possède. L'idée pratique ne germe pas toujours invariablement dans le cerveau le mieux constitué. Le progrès de la société dépend donc en grande partie de la bonne volonté de tous.

Le manque de confiance en soi est peut être plus mauvais encore que le trop de confiance, car si ce dernier porte à l'excès, le manque de confiance produit généralement l'inaction toujours déplorable.

Soyons unis et dévoués ! Mettons-nous bien au courant des règlements ; la parfaite connaissance du code sauvera un temps précieux et exemptera de longues et inutiles discussions, comme, par exemple, les réclamations de bénéfices en maladie avant même d'avoir expédié l'avis réglementaire.

Ah ! si les officiers et les membres de l'Union St-Joseph voulaient mettre en pratique ces quelques suggestions, comme le rouage administratif deviendrait facile ! Nous refuserez-vous votre concours ? Comme le début de l'année est le temps des bonnes résolutions, nous avons la ferme espoir que chaque sociétaire verra ces suggestions d'un œil favorable et se fera un devoir de contribuer, par tous les moyens possibles, à l'avancement et au succès de l'Union St-Joseph.

constatation peut se faire sans la présence d'un médecin, il suffit de faire la preuve de l'accident et du jour où il s'est produit.

(2) Aucune réclamation pour bénéfices en maladie dont avis n'a pas été régulièrement donné et la preuve faite au temps de ladite maladie, et en la manière exigée par le Code, ne sera reconnue ni payable.

(3) **LES SEPT PREMIERS JOURS DE LA MALADIE NE SONT PAS PAYABLES.** Les bénéfices seront comptés à compter de la date de la demande de bénéfices.

(4) **LE SOCIÉTAIRE PERD SES DROITS AUX BÉNÉFICES DE MALADIE POUR UN TEMPS EGAL AU RETARD QU'IL A APPORTÉ À PAYER SES CONTRIBUTIONS ET SES REDEVANCES.** Si la maladie survient durant la période qui doit s'écouler après paiement, pour réintégrer ledit sociétaire dans ses droits, le temps à déduire sera compté de la date où il aura payé ses contributions et ses redevances en entier.—(Code, art 187.)

Un sociétaire absent ou demeurant hors du siège de son conseil n'est réputé malade, aux termes du Code, que depuis le jour où il a déposé ou fait déposer, au bureau de poste, la lettre d'avis officiel de sa maladie, adressée au secrétaire de son conseil. Il doit, en même temps, expédier le certificat du médecin qui le soigne, ou toute autre preuve à la satisfaction de l'Exécutif.

Le certificat d'enregistrement ou la date que porte l'enveloppe contenant l'avis officiel ou autres pièces, pourront être considérés comme preuves satisfaisantes de la date de la demande.

Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin pour constater la date de la maladie ou dans le cas d'absence de communications postales, le malade devra produire un affidavit du contremaître sous les ordres duquel il travaille ou toute autre preuve exigée par l'Exécutif.—(Code, art. 188.)

Tout sociétaire qui, en matière de secours en maladie, se croit lésé dans ses droits, peut en appeler à l'Exécutif, qui rétère, s'il y a lieu, la question au conseil judiciaire, dont la décision est finale.—(Code, art 190.)

Dans les cas douteux, tout conseil local aura le droit de nommer un médecin de son choix afin d'examiner tout sociétaire malade et d'en faire rapport audit conseil. Le malade réclamant des bénéfices aura aussi le droit de nommer un médecin qui devra également faire rapport audit conseil, et si, avec le rapport de ces deux médecins, le conseil ne peut arriver à une décision juste et équitable, il lui sera loisible de demander au président du conseil de district de nommer un troisième médecin. Le conseil devra alors s'en rapporter à la décision de la majorité des trois médecins, quant à la question de savoir si ce malade a le droit ou non de recevoir ses bénéfices en maladie. Les frais de cette enquête devront être payés par la partie qui la réclamera.—(Code, art. 190.)

Le 10 juin 1907, une terrible calamité frappait la paroisse du Sacré-Cœur; un incendie dévorait la superbe église dont la construction venait à peine d'être terminée.

Après les premiers moments donnés aux regrets, les paroissiens, sous la direction de leur curé, le R. P. Jeannotte, décidèrent d'élever sur les ruines un nouveau temple à la gloire de Dieu. Les premières assises ont été posées, et il y a lieu d'espérer qu'avant longtemps le travail de reconstruction pourra être poussé activement.

L'entreprise est en bonne voie, mais toutes les ressources nécessaires sont loin d'être trouvées. Pour réunir ces fonds, et mener l'œuvre à bonne fin, un comité s'est formé. Il fait appel à la générosité publique, et spécialement à celle des citoyens de la ville d'Ottawa, dont l'église du Sacré-Cœur était un ornement, comme le sera sans doute l'édifice projeté. Cette demande de secours se présente sous la forme d'une grande Kermesse et d'une Tombola qui ménagera aux bienfaiteurs l'occasion de gagner de nombreux objets de réelle valeur. On en jugera facilement par la liste des prix.

La reconnaissance des paroissiens et du pasteur étant un trop faible dédommagement aux généreux bienfaiteurs, on compte sur le ciel pour le rendre complet.

LA KERMESSE AURA LIEU DANS LA SALLE DE CONFÉRENCES



LADY LAURIER,
PRÉSIDENTE HONORAIRE

DE LA NOUVELLE ÉGLISE

DU 15 AU 25 OCT. 1909

TIRAGE DE LA TOMBOLA

LE 25 OCT. 1909.



LADY TASCHEREAU,
PRÉSIDENTE

GRANDE TOMBOLA ET KERMESSE

POUR LA RECONSTRUCTION

DE

L'ÉGLISE DU SACRÉ COEUR

DÉTRUITE PAR UN INCENDIE

LE 10 JUIN
1907



REV. P. JEANNOTTE, O.M.I.
Curé de l'Église,
Trésorier.



M. ADDECELLES, C.M.G.
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Bibliothécaire du Parlement,
Président.



L'ÉGLISE RENAIT DE SES CENDRES

Kermesse & Tombola

Sous le patronage de

Lady Laurier, Présidente Honoraire

— et de —

L'Hon. L. P. et Madame Brodeur; L'Hon. R. et Madame Lemieux; Le très Hon. Sir Charles Fitzpatrick, K.C.M.G., et Lady Fitzpatrick; Le très Hon. Sir Félix Taschereau et Lady Taschereau; L'Hon. N. A. et Madame Belcourt; L'Hon. C. et Madame Marci; L'Hon. Juge et Madame Girouard; L'Hon. S. N. et Madame Parent; M. E. B. Devlin, M.P., et Madame Devlin; M. J. Pope, C.V.O., et Madame Pope; Le Col. Fiset, D.S.O., et Madame Fiset; M. et Madame H. Robillard.

Officiers

Présidente, Lady Taschereau; Vice-Présidente, Madame S. Lelièvre.

Président, M. A. D. DeCelles, C.M.G.; Trésorier, Rév. P. Jeannotte, O.M.I.; Secrétaire, M. S. Lelièvre.

Comités

Mmes E. D. Lafleur	MM. P. Pelletier
" P. Pelletier	" L. Laframboise
" P. M. Côté	" P. M. Côté
" DeMartigny	" Alf. St-Laurent
" E. F. E. Roy	" L. Dansereau
" A. L. Trudel	" G. S. Dorval
	" H. Richard
	" H. Lefebvre

Prix de la Tombola

Yacht à Gazoline, \$500 Piano, \$400
Voyage en Europe et retour (1^{re} classe)
Peinture (Pie X) \$150
Peinture (Paysage) 150
Clavigraphe L. C. Smith 130
Harmonium, \$125. Bibliothèque, 100
Graphophone 75
Paire de Statues en bronze 75
40 autres prix de \$20 à \$75
450 autres prix de \$1 à \$20
Total 500 prix.—Valeur, au delà de
\$5,000.00

Billets - - - - 25cts

S'adresser au trésorier ou au secrétaire :

Rév. P. JEANNOTTE, O.M.I., trésorier,
Juniorat, Ottawa, Ont.

S. LELIÈVRE, secrétaire,
288 rue Nelson, Ottawa, Ont.

CONDOLEANCES.

A une assemblée du conseil local de Sorrel No. 115, il a été proposé par M. Naz. Paul, trésorier, et secondé par M. Alb. Guay, président: Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort de Mme Libreda Denis, épouse de M. L. N. St-Martin, notaire, membre de la société, et qu'un vote de condoléances soit offert à M. St-Martin, aussi qu'aux parents de la regrettée défunte.

x

A une assemblée régulière de l'Union St-Joseph du Canada du conseil de Coteau Station No. 42, tenue sous la présidence de M. Chs. Dumesnil, il a été proposé par Théo St-Cyr et secondé par H.R. Smith: Que les membres du conseil de Coteau Station ont appris avec regret la mort de deux enfants de M. Chs Dumesnil, notre digne président, et la mort de M. Joseph Giroux, père de M. Aimé Giroux, ex trésorier de notre conseil. Les membres de ce conseil prient leurs confrères éprouvés d'accepter leurs sincères sympathies dans le malheur qui vient de les frapper.

J. O. LEROUX, Sec.

A une assemblée du Conseil de Québec No. 39 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 16 avril 1909, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement: Proposé par D.P.H. Bédard, secondé par J.A. Gravel: Que ce conseil a appris avec un vif regret la mort du confrère Ls. Trudel, l'un des plus anciens membres de l'Union St-Joseph à Québec. Proposé par J. A. Marcoux, secondé par W. Boulet: Que ce conseil offre à Mme Trudel et à la famille du regretté défunt ses plus vives sympathies; qu'une messe privilégiée soit payée pour le repos de son âme et que copie des présentes résolutions soient transmises à Mme Trudel et au journal "Le Prévoyant" pour publication.

x

A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawinigan Falls n° 23, tenue le 4 avril, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Proposé par M. Williams Henlet, secondé par M. Edouard Larochelle: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Henri Prince, membre du dit conseil, et qu'ils désirent

offrir à l'épouse du défunt, ainsi qu'à la famille éprouvée, leurs plus profondes sympathies dans le deuil qui la trappe.

Proposé par M. Jos. Guay, secondé par M. J. P. Veilleux: Que copie de la présente résolution soit envoyée à Mme Prince, ainsi qu'aux journaux pour publication.

x

A une assemblée du conseil local de Joliette n° 8, tenue le 7 avril, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par Js. Ducharme, secondé par J. O. Pagé: Que les membres de ce conseil, par l'entremise du Bureau de direction, adoptent un vote de condoléances à l'adresse de M. Alfred Costelleau, membre du dit conseil, à l'occasion de la mort de sa mère, Madame Antoine Costelleau; que copie de la présente résolution soit transmise à M. Costelleau, ainsi qu'aux journaux pour publication.

Js. DUCHARME, sec.

x

A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Ripon n° 51, tenue le 11 avril, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par M. Cléophas Séguin, se-

condé par M. Avila Beauchamp: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Dame Clara Quesnel, sociétaire, épouse de M. Honorius Carrière et belle-sœur de notre chapelain, le Rév. J. J. Guay, prêtre. Ce conseil offre à la famille éplorée ses plus sincères condoléances.

J. E. LANDRIault, sec.

x

A une assemblée du conseil local de Viauville n° 130, tenue le 14 mars, sous la présidence de M. J. A. Couture, il a été résolu ce qui suit:

Proposé par M. S. Parent, secondé par M. Emile Leduc et tous les membres: Que le conseil de Viauville a appris avec peine la mort de Dame Jos. Latraverse, mère de notre ami et confrère Paul Latraverse; qu'un vote de condoléances soit offert à M. Latraverse et que copie de cette résolution soit transmise à la famille.

J. F. A. GATIEN, sec.

REMERCIEMENTS.

Sturgeon Falls, 11 avril.—Mes plus sincères remerciements pour réception de \$25.00 de secours en maladie.

PIERRE NADEAU.